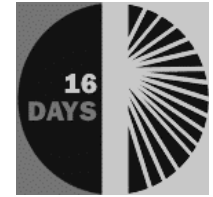


# **16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES**

**25 novembre – 10 décembre 2003**



## ***La violence faite aux femmes est une violation des droits humains : Préservons l'élan dix ans après Vienne (1993-2003)***

En juin 1993, des représentants de gouvernements et d'organisations non gouvernementales (ONG) venus du monde entier se sont réunis à Vienne, en Autriche pour la Conférence mondiale de l'ONU sur les droits humains. Pendant deux ans, des défenseurs des droits des femmes avaient travaillé au plan national, régional et international pour garantir que les droits des femmes y seraient reconnus comme des droits fondamentaux et que le sujet de la violence faite aux femmes serait inclus dans les discussions. Le document final, la Déclaration et programme d'action de Vienne qui fut signée par 171 États, constitua un événement historique par son insistance sur le caractère global de la violence sexospécifique et son appel lancé aux gouvernements et à l'ONU pour que soient prises des mesures visant à mettre fin à cette violence. Il est écrit dans le document :

Les droits fondamentaux des femmes et des fillettes font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne. [...] Les violences qui s'exercent en fonction du sexe et toutes les formes de harcèlement et d'exploitation sexuels, y compris celles qui sont la conséquence de préjugés culturels et d'une traite internationale, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et doivent être éliminées. (*Déclaration et programme d'action de Vienne, 1993, p. 33*)

Depuis cette Conférence, le mouvement pour mettre fin à la violence contre les femmes a fait de grandes avancées au niveau international. En décembre 1993, l'Assemblée générale des Nations Unies adopta la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (DEVAW). En 1994, la Commission des droits humains de l'ONU désigna un Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences pour suivre les différentes manifestations de la violence faite aux femmes à l'échelle de la planète. En 1995, l'ONU organisa la quatrième Conférence sur les femmes de Pékin où des défenseurs des droits fondamentaux des femmes exigèrent à nouveau que leurs gouvernements prennent des mesures concrètes pour améliorer le statut des femmes. La Plate-forme de Pékin, qui fut rédigée à l'issue de cette conférence, contient tout un chapitre consacré à l'élimination de la violence à l'égard des femmes. En 2000, cette plate-forme fut réexaminée par l'Assemblée générale de l'ONU, et le document définitif chercha à renforcer l'engagement des gouvernements à faire respecter les droits fondamentaux des femmes partout dans le monde.

Dix ans ont passé depuis l'adoption de la DEVAW et de la Déclaration de Vienne, et le temps est maintenant venu d'examiner quel effet ce cadre des droits humains et ces diverses initiatives internationales ont eu sur le travail entrepris pour mettre un terme à la violence contre les femmes au niveau le plus élémentaire de la société. Dans de nombreux pays, des progrès ont été réalisés. Ainsi :

- Au Ghana, un programme de lutte contre la violence domestique utilisant des systèmes de réponse locaux a récemment été mis en place dans les zones rurales du pays.
- Aux Fidji, un Groupe de travail sur la Violence à l'égard des femmes a été établi, dans lequel des organismes gouvernementaux et des ONG travaillent ensemble sur le problème de la violence faite aux femmes aux Fidji à partir de l'engagement pris par le gouvernement en faveur de la Plate-forme de Pékin.
- En Croatie, le Droit de la famille a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 1999, et pour la première fois l'expression « violence domestique » a été mentionnée dans un texte législatif officiel.
- Aux États-Unis, une ligne d'assistance nationale pour la violence domestique a été établie en 1994 dans le cadre de la Loi sur la violence à l'égard des femmes et a reçu, depuis lors, plus de 860.000 appels.
- En Malaysia, un amendement a été ajouté à la constitution fédérale en 2001 pour inclure le sexe, la religion, la race, et les origines familiales comme des motifs de non-discrimination.
- Tous les pays d'Amérique latine ont maintenant des lois interdisant la violence domestique.

Quant à la Campagne des 16 Jours, elle continue à prendre de l'ampleur avec la participation de plus d'un millier d'organisations dans près de cent trente pays ! Mais il reste bien sûr encore beaucoup de travail à faire, puisque la violence à l'égard des femmes continue d'être une réalité dans de nombreux endroits de la planète. Pour célébrer le dixième anniversaire de l'avancée spectaculaire de Vienne, nous encourageons tous les participants à réfléchir aux avancées et aux défis rencontrés dans leur travail contre la violence au cours des dix dernières années. En tant qu'activistes venus d'horizon divers, engagés dans le combat pour l'élimination de la violence sexospécifique et garantir les droits fondamentaux des femmes dans nos communautés et partout dans le monde, il est crucial que nous prenions le temps de considérer le chemin parcouru par le mouvement et la direction qu'il doit prendre. Quelles avancées avez-vous réalisées dans votre communauté, votre organisation, votre région et votre pays ? Quels sont les obstacles et les problèmes majeurs auxquels vous vous trouvez toujours confrontés ? À quels obstacles majeurs sommes-nous toujours tous confrontés au plan international ? Comment le fait d'avoir envisagé la violence à l'égard des femmes comme une atteinte aux droits universels de la personne a-t-il affecté votre travail ? Comment pouvons-nous continuer à renforcer la collaboration entre les défenseurs des 16 Jours autour du globe ? En continuant d'examiner ces questions d'un œil critique, nous pouvons nous appuyer sur nos forces pour nous épanouir comme organisateurs, vaincre les difficultés qui nous assaillent et rendre possible le changement social.

**Veuillez prendre contact avec le Center for Women's Global Leadership pour recevoir le Take Action Kit pour 2003 !**

**160 Ryders Lane, Rutgers University, New Brunswick, NJ 08901-8555 USA**  
Téléphone : (1-732) 932-8782 ; Télécopie : (1-732) 932-1180 ; Courriel : [cwgl@igc.org](mailto:cwgl@igc.org) ;  
Ou pour accéder au kit en ligne, allez sur : <http://www.cwgl.rutgers.edu>

\*Translated from French by Jean Marc Poisson